

COMMUNIQUÉ :

Dix bonnes raisons de dire non aux électrochocs

1. Les électrochocs sont oppressifs, violents et portent atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
2. Les recherches passées et actuelles nous montrent l'inefficacité des électrochocs.
3. Les personnes vulnérables sont les cobayes de ce «traitement» expérimental.
4. Les électrochocs causent des décès.
5. Les électrochocs causent des dommages au cerveau.
6. Les électrochocs causent des pertes de mémoire permanentes.
7. Les électrochocs amènent des troubles d'apprentissage et des déficits intellectuels.
8. Les effets indésirables des électrochocs sont nombreux: confusion, maux de tête, faiblesses, insomnie, effets négatifs sur la vie sociale des personnes, etc.
9. Les électrochocs n'améliorent pas la santé des personnes.
10. Les électrochocs sont contestés au sein même de la communauté scientifique.

Une position du Comité Pare-Chocs

INFO CHOQUÉE

Express

Bulletin mensuel vol 2 no 4, mai 2009

À L'OCCASION DE LA FÊTE DES MÈRES

UN TROISIÈME RASSEMBLEMENT À MONTRÉAL POUR L'ABOLITION DES ÉLECTROCHOCS

Montréal, le samedi 9 mai 2009. « Arrêtons la violence à l'égard des femmes, des mères et des grands-mères », tel est le cri de solidarité qui a été lancé aujourd'hui à Montréal, en cette veille de la fête des Mères, lors du troisième rassemblement annuel pour l'abolition des électrochocs (ou électroconvulsothérapie / ECT).

Madame Hélène Grandbois, militante internationale, a dénoncé le fait que les femmes étaient, dans une proportion de deux à trois fois plus souvent que les hommes, la cible des électrochocs. Elle a notamment souligné le fait qu'un pourcentage important de ceux-ci était donné à des femmes âgées. Pour sa part, madame Louise Harel, ancienne députée d'Hochelaga-Maisonneuve et citoyenne engagée, a énoncé de nombreuses questions qui demeurent toujours aujourd'hui sans réponse: « Pourquoi le nombre des électrochocs a-t-il plus que doublé en quinze ans? Pourquoi les deux tiers d'en-



Prise de parole de Mesdames Hélène Grandbois et Céline Cyr, militantes du comité pare-chocs.

tre eux sont-ils administrés à des femmes? Pourquoi celles âgées de 65 ans et plus sont-elles plus susceptibles de subir cette thérapie? » Enfin, Ève-Marie Lacasse de la Table des groupes de femmes de Montréal a parlé de la violence faite aux femmes et de cette violence ultime que peut-être l'électrochoc pour une femme.

Après plusieurs années d'hésitation, le ministère de la Santé et des Services sociaux a montré une ouverture pour faire la lumière sur l'utilisation de cette technique controversée. Rappelons que dans un

rapport commandé par le MSSS, le Dr Reiner Banken affirmait que « Les incertitudes quant à l'efficacité et aux risques de l'ECT demeurent importantes. Il est donc nécessaire de recueillir plus de données à cet égard. » Il y formulait aussi sept recommandations pour encadrer cette pratique psychiatrique. Six ans après la remise du rapport, rien n'a encore été fait.

Cet événement, tenu en clôture de la *Semaine nationale de la santé mentale*, est l'initiative du Comité *Pare-chocs*. Au même moment, des rassemblements similaires ont eu lieu à Toronto et à Cork en Irlande.

Historique

Le comité Pare-chocs a été constitué à l'initiative du groupe Action Autonomie, un collectif pour la défense des droits en santé mentale. Le Comité Pare-chocs est un comité autonome qui regroupe des militants et des militantes travaillant solidairement pour constituer un mouvement de lutte pour l'abolition des électrochocs au Québec.

Au cours de l'année 2005, le comité a lancé une campagne de sensibilisation, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale et a organisé de nombreuses rencontres de formation sur les électrochocs. Un site internet a été créé et le comité a obtenu de nombreux appuis d'organismes de partout au Québec.

Si ce projet vous intéresse ou bien si vous voulez en connaître davantage sur les électrochocs, nous serons heureux de répondre à vos questions ou de vous accueillir parmi nous.

Après avoir été à toutes fins bannis, les électrochocs font un retour en force

Au Québec, on est passé de 4000 séances d'électrochocs en 1988 à plus de 8000 en 2003, soit une augmentation de 100%

Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!

Pour en savoir plus, contactez-nous:

www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html
pare-chocs@hotmail.com

Controverse des électrochocs en psychiatrie :

Ouverture nouvelle du ministère de la Santé et des Services sociaux

Montréal, le 5 mai 2009. Alors que s'amorce la Semaine nationale de la santé mentale, le comité Pare-chocs se réjouit de l'ouverture manifestée hier matin par le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) dans le dossier des électrochocs (ou électroconvulsothérapie / ECT). Après des années de démarches, le comité Pare-chocs reçoit enfin un engagement du MSSS à lui fournir prochainement des réponses quant à l'utilisation de ce traitement controversé.

En 2003, dans la conclusion de son rapport sur les électrochocs, l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) affirmait que « Les incertitudes quant à l'efficacité et aux risques de l'ECT demeurent importantes. Il est donc nécessaire de recueillir plus de données à cet égard. » L'AETMIS y formulait aussi sept recommandations pour encadrer cette pratique psychiatrique. Rappe-



Prise de parole de Mme Louise Harel

lons que le nombre de séances d'ECT avait doublé au Québec entre 1988 et 2003. Aujourd'hui, son nombre se compte toujours par milliers.

Il s'agit d'une ouverture nouvelle pour le MSSS. L'ex-ministre Couillard ne se contentait que de renvoyer la balle au Collège des médecins et à l'Association des médecins psychiatres. « Si nous sommes prêts à travailler avec le ministre Bolduc, celui-ci doit agir promptement pour au moins donner l'heure juste sur ce qui se passe dans les centres hospitaliers » défend Ghislain Goulet du comité Pare-chocs.

Depuis son introduction dans les années trente, le traitement aux électrochocs demeure controversé, autant au niveau social que scientifique. Il peut causer des dommages allant des problèmes de mémoire et cognitifs jusqu'au décès. S'il n'est pas im-

médiatement aboli, ce traitement, qui est actuellement administré à des personnes « vulnérables », doit être placé sous haute surveillance et faire l'objet d'un débat public.

Enfin, en conclusion de la Semaine nationale de la santé mentale, le comité Pare-chocs a tenu le samedi 9 mai une manifestation contre les électrochocs à Montréal (place Émilie Gamelin). Des rassemblements similaires ont également eu lieu ailleurs dans le monde.



Prise de parole de Ève-Marie Lacasse de la TGFM